Image not found or type unknown

Mise en demeure des frais de tenu de compte oublié

Par **elo7627**, le **21/05/2016** à **07:14**

Bonjour
Je viens de recevoir un mail d'un huissier me signalant une mise en demeure du lcl de 200€. Après renseignements ce sont des frais de tenu de compte, mais j'ai normalement clôturer mon compte il y a 7 ans . Je n'ai jamais reçu de courrier du lcl . Puis je faire quelque chose ? car le huissier ma contacter par téléphone mais jamais le lcl. Depuis j'ai déménagé.....
Merci

Par **youris**, le **21/05/2016** à **09:30**

bonjour,
depuis 7 ans votre dette est prescrite puisque dans votre cas la prescription est atteinte au bout de 2 ans.
vous ne reconnaissez rien, vous ne payez rien, en cas d'insistance, vous répondez que votre dette est prescrite.
sans titre exécutoire, un huissier agit à titre amiable et n'a aucun pouvoir à part celui de vous relancer.
salutations

Par **elo7627**, le **21/05/2016** à **10:18**

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés